



**Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire
Aix-Marseille**

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 42 18 55 06 76 58 63 47



jacques.mille2@wanadoo.fr

<http://www.siaes.com>

Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré

<http://www.sies.fr>



**Livret du Professeur
d'Éducation Physique et Sportive
Numéro 2, la suite...**

21 Novembre 2008 Supplément au « Courrier du S.I.A.E.S. » n° 39 Publication n° 98 Prix : 2,50 €

Réalisé par Jean Luc Barral, Christophe Corneille, Jacques Mille et Jean-Baptiste Verneuil.

Directeur de publication : J. Mille Maquette JB Verneuil Tirage 1500 ex. Imprimerie S.I.A.E.S.

En vue des élections...

Chère, cher collègue, Professeur d'Éducation Physique et Sportive, vous êtes appelé(e) à voter le 2 décembre 2008 pour élire vos représentants aux commissions administratives paritaires académiques (CAPA) et nationales (CAPN).

Le S.I.A.E.S. y sera présent, pour la CAPA, comme il l'avait été en 2002 où il s'était positionné d'emblée, pour sa première participation, au deuxième rang au niveau académique.

Cette position avait été confirmée et renforcée en 2005, et nous escomptons bien qu'il en sera de même à l'issue du scrutin du 2 décembre, ce à quoi vous pouvez contribuer.

Avec la liste EPS du SIES - CAT à la CAPN, le S.I.A.E.S. sera également présent sur le plan national, suite à la reconnaissance par le Ministère de sa représentativité à ce niveau.

C'est là le fruit du travail accompli ces dernières années en direction et en faveur des professeurs d'EPS, et des progrès réalisés aussi bien en terme d'adhérents que de collègues qui se sont adressés à nous pour diverses interventions, TZR en particulier.

Le S.I.A.E.S. a donc acquis au fil des ans audience et notoriété au sein de la « communauté » des professeurs d'EPS.

Suite page 2

Ce document, comme nos autres publications thématiques et périodiques, est également téléchargeable sur notre site www.siaes.com.

N'hésitez pas à nous contacter (voir « Le S.I.A.E.S. à votre service » page 11).

SOMMAIRE

Pages 1 - 3	En vue des élections... UNE AUTRE VOIX pour l'EPS	Pages 6 - 9	Élections professionnelles : Pourquoi voter SIAES Listes académiques et nationales - revendications
Page 4	Le S.I.A.E.S. agit... TZR. Tempête sur les forfaits d'AS.	Pages 10 - 11	Audience Recteur - Réforme du lycée Communiqués - Le S.I.A.E.S. à votre service
Page 5	Quelques mots sur le mouvement intra Présentation du S.I.A.E.S.	Page 12	Vous ne connaissez peut-être pas le S.I.A.E.S. ? Cotisations

Le 2 Décembre 2008 Élections professionnelles
Pour nous permettre de continuer à VOUS REPRÉSENTER et VOUS DÉFENDRE
VOTEZ S.I.A.E.S. - SIES / CAT !

Pour nous faire mieux connaître encore nous avons publié et diffusé assez largement, en juin 2008, un « *Livret du Professeur d'EPS* » (téléchargeable sur www.siaes.com et envoyé par courrier sur simple demande).

La réception de ce Livret a déclenché une très vive réaction de la part du syndicat majoritaire, exprimée « à chaud » lors de réunions de district UNSS, de façon pour le moins déplacée en les transformant en meetings syndicaux, et plus « officiellement » par un long texte, plutôt alambiqué, publié sur le site académique du SNEP.

Témoignage. *Christophe Corneille*, candidat EPS liste **S.I.A.E.S. / SIES- CAT**

Peu après l'envoi du Livret EPS du S.I.A.E.S., j'ai eu la chance d'être informé par des collègues présents à une AG de l'UNSS du district de Berre... qui s'est transformée illico, et comme souvent, en une réunion syndicale SNEP, d'un « *droit de réponse* » aux « *inepties* » et « *mensonges* » du S.I.A.E.S. contenus dans son Livret.

Agression en règle face à un auditoire qui n'était pas venu pour cela, et sans le moindre respect pour celles et ceux qui n'étaient ni adhérents, ni sympathisants du SNEP.

Du jamais vu, ou entendu, même si souvent des réunions ou des stages UNSS et FPC « dérapent » sur le plan syndical, comme s'il était normal que le syndicat majoritaire s'impose ainsi, considérant sans doute que la réussite au CAPEPS lui vaut « adhésion tacite » et acceptation de sa pensée unique.

C'est pour ne pas avoir adhéré à ce principe que j'ai rejoint le S.I.A.E.S. et entend m'y investir pour faire entendre une autre voix, non à titre de propagande syndicale, mais pour assurer la défense du sport scolaire et des professeurs d'EPS, sur d'autres fondements que ceux qu'on a voulu nous imposer jusqu'ici.

On y dénonçait, dans les deux cas, les « *inepties* » et les « *informations erronées* » du S.I.A.E.S., en déclarant qu'il n'y avait pas « *une once de vérité dans tout ce qui était écrit à propos du SNEP* », et que le S.I.A.E.S. ne défendait pas le sport scolaire et les professeurs d'EPS. Excusez du peu.

A lire cette diatribe nous avons eu immédiatement l'impression que nous avons commis un crime de lèse-majesté en osant dire la vérité, en vérifiant ainsi le dicton selon lequel « *il n'y aurait que la vérité qui fâche* ». Et sans doute l'avions nous dite trop fortement, et fait mouche !

Nous avons donné une réponse à ce texte dans notre « *Courrier du S.I.A.E.S.* » n° 38 du 11 septembre 2008, (téléchargeable sur www.siaes.com rubrique « presse ») à lire ci-dessous.

Nous venons de prendre connaissance sur le site du SNEP d'une très longue « réponse » à notre « *Livret du professeur d'EPS* », adressé à nombre d'entre vous. Nous nous réservons évidemment le droit d'y répondre dans une publication ultérieure. Dans l'immédiat nous voulons rassurer tous les professeurs d'EPS qui nous liront.

D'abord en leur disant que nul ne détient le MONOPOLE de défendre l'EPS et les professeurs qui l'enseignent, et que le S.I.A.E.S. n'a de leçon à recevoir de personne en la matière quand ce sont des professeurs d'EPS eux-mêmes qui expriment leurs points de vue, et même si ceux-ci n'ont pas l'heur de plaire à certains.

Ensuite en leur disant de n'avoir **aucune inquiétude quant à l'action du S.I.A.E.S. en leur faveur** : c'est tout au long de l'année, et depuis des années, que le S.I.A.E.S. intervient auprès des services à la demande de professeurs d'EPS de plus en plus nombreux, ainsi que lors des opérations de mutations et d'affectation des TZR.

Les intéressé(s) pourraient en témoigner évidemment, comme les personnels du Rectorat qui reçoivent souvent notre visite. Il suffirait simplement que les représentants du SNEP leur posent la question pour en avoir confirmation !

Nous ne faisons pas, bien sûr, publicité de ce travail obscur dont les fruits s'apprécient à chaque élection, ayant permis au S.I.A.E.S. de se positionner, dès 2002, comme le seul syndicat alternatif au SNEP, en faisant à lui seul plus de voix que les autres syndicats présents !

Aussi que nul ne s'inquiète et n'accrédite l'idée que, sortant d'hibernation, « **nous ne nous réveillerions que tous les trois ans** », à la veille des élections. Là encore de nombreux collègues et les services du Rectorat pourraient témoigner sans peine que « **nous ne dormons guère** » quand nous répondons 7 jours sur 7, et jusqu'à des heures tardives, et que nous sommes dès 8h30 dans les bureaux du Rectorat !

Alors, chers collègues du SNEP, calmez votre ire, et sachez que nous défendons toutes celles et ceux qui font appel à nous, comme vous, mais à notre manière et avec nos convictions, et que si vous avez cru que « **le S.I.A.E.S. ne se réveillait qu'à la veille des élections** » c'est simplement par méconnaissance, ou déni, de son travail, comme par illusion d'optique, tant il est vrai, qu'à la veille de toute élection, toute organisation syndicale digne de ce nom, fait un effort supplémentaire en vue de sa campagne électorale.

D'où ce « *Livret* » qui vous a tant irrité et entraîné cette « réponse au S.I.A.E.S. », qui nous honore plus qu'elle ne nous affecte, et nous permet au moins, grâce à vous, d'apporter d'utiles précisions à tous les professeurs d'EPS sur le travail du S.I.A.E.S. en leur faveur.

Faudrait-il presque vous en remercier !

Jean Luc Barral

Christophe Corneille

Jacques Mille

Frédéric Bogey

Sans reprendre ici la polémique nous voulons, avec ce second Livret , et sans retirer un iota de ce que nous avons écrit dans le Livret n° 1, préciser certains points.

En premier, dire et répéter que nul n'a le monopole de la défense du sport scolaire et des professeurs d'EPS.

Et que ce sont des professeurs d'EPS eux-mêmes qui, au sein du S.I.A.E.S. et du SIES, expriment et assurent cette défense.

Professeurs d'EPS, comme vous, parmi vous, les candidats des listes S.I.A.E.S. et SIES veulent faire entendre leur voix, UNE AUTRE VOIX, au sein de la CAPA et y faire vivre le pluralisme par la représentation de toutes celles et ceux qui ne se reconnaissent pas dans le syndicat majoritaire et monopoliste.

En second, rappeler l'objectif que nous nous étions fixé : faire connaître le S.I.A.E.S., en relater l'histoire et ses progrès dans l'académie, ses actions en faveur de l'EPS et des professeurs qui l'enseignent, et donner des informations, ce qui a déplu, à l'évidence, quand par exemple était exposé au jour le jour le comportement du syndicat majoritaire lors de la FPM du mouvement Intra 2007.

Cet exemple à lui seul, comme la reconnaissance, par les gestionnaires du Rectorat, de la qualité du travail fourni par le S.I.A.E.S. lors de la FPMA du mouvement Intra 2008 (cf. ci-dessous), montre bien l'intérêt d'une présence « autre » en CAPA, pour y éviter la main mise et l'hégémonie d'un groupe, sans contrôle, et y assurer ainsi la transparence à laquelle nous sommes tous attachés, voire une certaine « concurrence » (à laquelle nos collègues ne sont apparemment pas habitués !) ou émulation qui ne peuvent être que bénéfiques pour tous.

C'est pourquoi le S.I.A.E.S. redit avec force la nécessité « d'ouvrir » la CAPA des professeurs d'EPS en y élisant des représentants qui pourront y faire entendre UNE AUTRE VOIX.

Seul le S.I.A.E.S. est à même de le faire.

Aussi appelons nous tous les collègues d'EPS qui souhaitent, contre le monopole qui étouffe et opacifie, que vivent le pluralisme, la transparence et la démocratie, à voter, sans disperser leurs voix, pour les listes EPS S.I.A.E.S. (CAPA) et SIES - CAT (CAPN).

Nous les en remercions par avance.

Jean Luc Barral

Christophe Corneille

Candidats « têtes de liste » EPS.

UNE AUTRE VOIX pour l'EPS.

Les débats autour de notre discipline sont aujourd'hui très animés. Chacun avance ses arguments et défend ses positions, ce qui est la libre confrontation des idées, nécessaire en démocratie.

Ce que souhaite le S.I.A.E.S. et le SIES, c'est apporter de la diversité dans le débat et dans la représentation syndicale.

Nous contestons au syndicat majoritaire ce qu'il pense être son monopole de la défense de l'EPS et de ses enseignants.

Notre volonté n'est pas de diviser la profession comme nous le reprochent nos « adversaires » (mais néanmoins collègues), mais d'œuvrer, par le débat et la confrontation des idées, à promouvoir le sport scolaire et à améliorer nos conditions d'existence et de travail .

En présentant des listes S.I.A.E.S. et SIES aux élections professionnelles, nous souhaitons faire entendre une autre voix et faire en sorte que d'autres avis puissent s'exprimer. Rien que de très démocratique quand nous pensons simplement qu'un peu plus de pluralisme pourrait redonner du crédit à la représentation syndicale de notre discipline.

Actuellement les cinq sièges de la CAPA sont détenus par un seul syndicat... pour y faire entendre cinq fois la même chanson ! Est-ce bien utile ?

Nous pensons être en mesure d'emporter un siège, celui là même obtenu, à chaque élection, par le syndicat déjà majoritaire grâce à un mécanisme inique qui nuit au pluralisme.

Mais il nous faut pour cela un maximum de voix.

Aussi comptons-nous sur la vôtre pour y parvenir.

Notre appel s'appuie sur notre conviction d'avoir jusqu'ici bien œuvré pour l'EPS et ses professeurs.

Nombreux sont les collègues qui peuvent témoigner de notre engagement à leurs côtés dans la défense de notre discipline ou dans leur défense propre.

Nous intervenons à tous les niveaux de l'administration et assurons une médiation souvent plus profitable aux intérêts des professeurs que le conflit ouvert.

La proximité est un des « fondements » du S.I.A.E.S. et nous espérons, avec l'obtention du siège que nous visons, si vous nous accordez votre confiance et votre suffrage, être plus encore acteurs au service des collègues et de notre discipline.

Jean Luc Barral

Christophe Corneille

Candidats « têtes de liste » EPS

Le *S.I.A.E.S.* agit...

TZR. TEMPÊTE SUR LES FORFAITS D'AS.

Il semblerait que les TZR soient une cible de choix pour l'administration.

En effet depuis le début de l'année de nombreux collègues ont sollicité notre intervention car ils ont été affectés en temps complet d'enseignement, sans leur forfait de 3 heures d'animation de l'association sportive (AS) .

Il s'agit le plus souvent de collègues nommés « à cheval » sur plusieurs établissements (deux en général, mais aussi trois pour quelques cas).

Difficile alors de savoir dans lequel ils doivent revendiquer leur forfait, d'autant que les chefs d'établissement, l'IA et le Rectorat se renvoient la balle en la matière.

Si la réalité est simple, sa mise en œuvre est parfois compliquée.

La demande doit être faite par le chef d'établissement (en principe celui où l'intéressé(e) a le plus d'heures) et adressée à la DOS qui doit abonder les heures nécessaires.

Interventions pour accélérer les choses.

Une fois les heures attribuées, nouveau problème : le collègue concerné se retrouve avec 3 heures supplémentaires... qu'il peut refuser !

Nouvelles démarches. Pression pour qu'il accepte, sinon qui va faire ces heures à sa place ? Culpabilisation. Et puis il y a la prime de 500 euros !!!

Courrier pour refuser les heures supplémentaires au-delà de celle obligatoire. Nouvelles démarches. Il va falloir recruter un vacataire. Nouvelle culpabilisation ...

Ca se règle finalement, mais à quel prix ? Et n'aurait-il pas été plus simple de faire le nécessaire dès la rentrée, plutôt que de jouer la montre et la lassitude... ce qui est mal nous connaître ?



Voici l'exemple du parcours du combattant vécu par un collègue TZR de Marseille : affecté pour 17 heures d'enseignement dans un premier collège, et 4h00 d'enseignement dans un second. Pas d'AS.

Dès la rentrée les choses paraissent simples : 17 heures + 3 heures d'AS dans le premier collège, et service complet. Trop simples, sans doute puisqu'il a fallu près de deux mois pour « résoudre le problème » !!!

Premières interventions et courriers pour signaler la situation. Pingpong entre l'établissement, l'IA et le Rectorat. Attribution des heures. Mais notre collègue a maintenant 24 heures à assurer ! Quid des heures supplémentaires ? Refus. Nouveaux courriers officiels pour les refuser. Et la pendule tourne. Nouvelles interventions pour rendre caduc le complément de service... Stop !

Et pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Affaire réglée. Cas limite, car nous avons pu en résoudre d'autres, heureusement, dans de meilleurs délais, mais révélateur à la fois de l'inertie du « système » et de notre pugnacité à obtenir satisfaction quand le respect du droit est en jeu.

Pour être complet disons que nous avons alerté, dès la rentrée, Mme SUTY, nouvelle gestionnaire, chef de Bureau à la DIPE en charge de l'EPS, sur ces problèmes d'AS qu'elle découvrait. En particulier en lui rappelant le statut particulier des professeurs d'EPS et le fait qu'ils ne pouvaient être à temps complet d'enseignement qu'à leur demande et que les 3 heures d'AS étaient de droit.

Très à l'écoute, si elle a pu résoudre rapidement la plupart des cas présentés, elle n'a pu que constater qu'à certains moments « la machine grippait » quelque bonne volonté que l'on mette à résoudre le problème !

Terminons en disant que nous avons mis à profit l'audience chez le Recteur (cf. article page 10 et « Lettre @ du S.I.A.E.S. » de Novembre téléchargeable sur www.siaes.com) pour évoquer ces problèmes relatifs à l'AS et ceux rencontrés par les TZR, en particulier par la multiplication des services, joliment qualifiés de « partagés », sur plusieurs établissements.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes confronté(e) à ce type de problème... ou à tout autre.

Jean Luc Barral

Avez-vous pensé à régler votre cotisation syndicale ?

Notre seule source de revenu

pour vous représenter, vous informer et vous défendre.

Quelques mots sur le mouvement INTRA

A l'occasion de la FPMA d'EPS, le chef de la DIPE a, en séance, reconnu « *l'excellent travail préparatoire du S.I.A.E.S.* » à cette réunion, et s'est étonné « *que ce soit le syndicat qui a le moins de représentants et de déchargés qui ait pu conduire à bien ce travail* ». Merci pour cet hommage qui nous a été rendu.

En effet, le S.I.A.E.S. a été le seul syndicat à avoir proposé, dans les délais fixés (48 heures) des améliorations au mouvement prévisionnel, quand les propositions du syndicat majoritaire ont été rejetées, à la fois parce que trop tardives et non opérationnelles.

Ainsi pour une quinzaine de collègues nos propositions ont-elles été validées et les affectations améliorées.

Nous nous étions également farouchement opposés au passe droit de l'Administration d'affecter un collègue gratifié d'un bonus exceptionnel de 9999 points (!) et de plus sur un secteur très demandé de Marseille. Nous avons alerté nos IPR afin de contester cette prérogative régaliennne, et c'est avec soulagement que la remise au mouvement du poste initialement bloqué a été accueillie.

Nous nous félicitons que les autres organisations syndicales, alertées, aient eu la même position.

A l'avenir nous serons encore plus vigilants à ce que le mouvement se fasse en toute transparence et dans le respect des règles édictées au préalable.

Nous tenons aussi à remercier les personnels de la DIPE-EPS pour leur travail, leur disponibilité et leur écoute à nos propositions.

Nous remercions aussi notre collègue, Frédéric BOGEY, professeur de Génie Mécanique Productique, qui en sa qualité de commissaire paritaire agrégé siège et nous représente. Il s'est mis au diapason des problèmes spécifiques à l'EPS et intervient donc en connaissance de cause, avec l'aide des professeurs d'EPS du S.I.A.E.S.

Il va de soi que nous visons l'obtention, lors des prochaines élections professionnelles du 2 décembre 2008, d'un siège EPS en CAPA, qui nous permettrait d'être plus encore acteurs au service des collègues et de notre discipline. Voir par ailleurs pages 1 à 3 et page 6.

Jean Luc Barral Christophe Corneille

Le S.I.A.E.S., est le 2^{ème} syndicat dans l'académie d'Aix-Marseille pour les professeurs de lycées et collèges.

Le S.I.A.E.S. est associé au SAGES (Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Secondaire), membre du SIES (Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré) et de la CAT (Confédération Autonome du Travail).

Ces organisations sont officiellement reconnues au plus haut niveau et reçues à l'Elysée et au Ministère. Les positions du S.I.A.E.S. sont donc relayées au niveau national lors des audiences du SIES - CAT auxquelles participent régulièrement les responsables du S.I.A.E.S.

Le S.I.A.E.S. affirme sa volonté d'INDEPENDANCE, face à des syndicats que beaucoup jugent trop marqués par l'idéologie ou la politique. Son seul objectif est la défense des intérêts matériels et moraux des personnels qui s'adressent à lui. Il ne roule de ce fait pour personne d'autre que vous et défend, en votre nom un enseignement public de qualité.

Le S.I.A.E.S. propose les cotisations les moins chères du « marché syndical » pour un service au moins égal sinon bien supérieur à celui des autres syndicats.

Le montant de la subvention annuelle accordée à chaque organisation syndicale* représentative de fonctionnaires de l'Etat au niveau national est fixé à :

CFDT (SGEN) :	363 034,50 euros	FO (SN-FO-LC) :	363 034,50 euros
CGC :	181 517,25 euros	FSU (SNES, SNEP etc.) :	363 034,50 euros
CFTC :	181 517,25 euros	SOLIDAIRES (SUD Education) :	181 517,25 euros
CGT (CGT Educ'action) :	363 034,50 euros	UNSA (SE-UNSA) :	363 034,50 euros

Le S.I.A.E.S. / SIES - CAT totalement indépendant financièrement et idéologiquement ne touche aucune subvention et ne vit que des cotisations de ses adhérents en proposant les cotisations les moins onéreuses !

Arrêté du 5 Juillet 2007 fixant le montant de la subvention versée aux organisations syndicales représentatives de fonctionnaires de l'Etat.

* Chaque organisation citée regroupe plusieurs syndicats ; entre parenthèse le syndicat de l'éducation nationale de chaque confédération qui bénéficie indirectement de la subvention accordée à la confédération.

**Professeurs d'Education Physique et Sportive
soutenez le S.I.A.E.S. ADHEREZ !**

66 % du montant de la cotisation sont déductibles des impôts.

Professeurs et CE d'EPS

Reconnaissance des diplômes acquis
Maintien des concours nationaux de recrutement
Revalorisation indiciaire généralisée
Amélioration des débuts de carrière
Accès à la Hors Classe élargi

Extension du droit à la formation continue

Création d'une classe exceptionnelle ou d'un 12^{ème} échelon

Intégration dans le corps des Certifiés avec les mêmes perspectives de carrière

Promotion dans le corps des Agrégés sur des critères objectifs et un barème clair

Réduction du service hebdomadaire à 18 h et maintien de l'AS

Pour une meilleure garantie et prise en compte des « risques du métier » et de l'âge

Pour une EPS qui redonne du sens aux activités physiques, contre la paperasserie

Pour des équipements sportifs décentes partout pour l'épanouissement du sport à l'école

Redéfinition et réduction des services hors établissement et dans le Supérieur

Pour la 3^{ème} fois le S.I.A.E.S. présente une liste EPS et sollicite votre suffrage. Depuis sa création le S.I.A.E.S. a développé son implantation dans le corps des professeurs d'EPS. Cela avait permis de présenter une liste en 2002 qui s'était d'emblée positionnée au deuxième rang, devant le SGEN et FO, sans pour autant obtenir un siège en CAPA, par suite d'un mode de calcul inique qui attribue le dernier siège en balance au syndicat qui a déjà les autres sièges ! Ainsi avec 16 voix le SNEP avait-il eu le siège en question, alors qu'avec 68 le S.I.A.E.S. n'en avait eu aucun. Même schéma en 2005, malgré une progression en voix du S.I.A.E.S., devant très largement les listes FO et SE/UNSA.

16 = 1

68 = 0

Curieuse arithmétique électorale !

C'est pour « briser » ce monopole syndical que le S.I.A.E.S. fait appel à tous les professeurs d'EPS désireux de voir vivre le pluralisme en CAPA. Il en va de la démocratie et de l'intérêt même de tous les professeurs d'EPS qui seront d'autant mieux défendus que l'aiguillon de la concurrence et du contrôle, autre que celui de l'administration, pourra s'exercer au sein de la CAPA.

Il nous faut pour cela doubler quasiment notre score de 2005, challenge « sportif » que nous nous sommes donné et auquel nous ne parviendrons qu'avec l'aide de celles et ceux que nous aurons convaincus du bien fondé de notre démarche, adhérents et sympathisants du S.I.A.E.S., mais aussi au-delà, en appelant à ne pas disperser les voix sur des listes incomplètes et aux chances très limitées, comme il ressort des résultats antérieurs, à partir desquels la liste du S.I.A.E.S. apparaît bien comme la seule alternative crédible.

	1999	2002	2005	2008
S.I.A.E.S.	Pas de liste	68	72	Liste complète
SGEN	39	40	Pas de liste	Pas de liste
FO	33	24	14	Liste incomplète
SE / UNSA	Pas de liste	Pas de liste	36	Liste incomplète
	S.I.A.E.S. 0	S.I.A.E.S. 68	S.I.A.E.S. 72	
	SGEN + FO 72	SGEN + FO 64	FO + SE/UNSA 50	

Nous comprenons que l'on puisse voter pour d'autres listes, incomplètes, que celle du S.I.A.E.S., par conviction ou sympathie. Mais il est clair, ce faisant, que c'est renforcer objectivement le syndicat majoritaire, en dispersant les voix. Comme il est tout aussi clair que seule la liste du S.I.A.E.S. est à même d'emporter LE siège qui permettrait « d'aérer » la CAPA, avec des élus en qui vous pouvez avoir confiance pour vous représenter et vous défendre, sans condition aucune, ni engagement de votre part, mais simplement pour que vivent la démocratie et le pluralisme syndical, et que service soit rendu à tout collègue qui nous le demanderait.

Votre carrière étant pratiquement toute gérée dans l'Académie, le S.I.A.E.S., syndicat « académique » est à même de s'occuper de vous et de vos problèmes, de vous représenter et de vous défendre, comme il l'a fait pour beaucoup jusqu'ici, en particulier pour les TZR. Notre présence en CAPA ne fera que renforcer cette action.

Notre ambition est ainsi, grâce à vous, grâce à votre voix, de faire entendre UNE AUTRE VOIX en CAPA pour vous défendre et défendre notre discipline, nul ne pouvant prétendre en être le seul à le faire !

La démocratie exige le pluralisme, et le bon sens le veut.

Professeurs et CE d'EPS, votez ...

Au plan ACADÉMIQUE (CAPA), liste **S.I.A.E.S. / S.I.E.S. / CAT**

Au plan NATIONAL (CAPN), liste **S.I.E.S. / CAT**



CAPA Liste présentée par le **S.I.A.E.S.** soutenue par le **S.I.E.S.** affiliés à la **CAT**

Nom, prénom		Affectation
Hors Classe P EPS Classe exceptionnelle CE EPS		
1 D'ORNANO Michèle	P EPS	Lycée J. Monnet VITROLLES 13
2 LAMOOT Bernard	CE EPS	Clg J. de La Fontaine GEMENOS 13
Classe normale P EPS Hors classe et Classe normale CE EPS		
1 BARRAL Jean Luc	P EPS	Lycée D. Diderot MARSEILLE 13
2 CORNEILLE Christophe	P EPS	Clg F. Léger BERRE l'Etang 13
3 DESCHAMPS Dominique	CE EPS	ZR Sud Est 13 Lycée de la Méditerranée LA CIOTAT 13
4 PONCE Odile	P EPS	Clg des Chartreux MARSEILLE 13
5 ROUBAUD Loïc	P EPS	Lycée l'Empèri SALON de Pce 13
6 BELMAS Jean Paul	P EPS	LP Domaine d'Eguilles LE PONTET 84
7 GUERRIER Marie Christine	P EPS	Clg F. Léger BERRE l'Etang 13
8 VITALE Pascal	P EPS	ZR Sud Est 13 LP F. Mistral MARSEILLE 13
9 BRUNA Jacques	P EPS	ZR Nord Est 13 Clg A. Camus LA TOUR d'AIGUES 84
10 DIAN Rémy	P EPS	ZR Sud Est 13 Clg H. Barnier MARSEILLE 13

Professions de foi
téléchargeables sur
www.siaes.com

CAPN Liste présentée par le **S.I.E.S.** affilié à la **CAT**

Nom, prénom		Affectation
Hors classe P. EPS Classe exceptionnelle CE EPS		
1 D'ORNANO Michèle	P EPS	Lycée J. Monnet VITROLLES 13
2 VIAUD Serge	P EPS	Clg Marseilleveyre MARSEILLE 13
3 LAMOOT Bernard	CE EPS	Clg J. de La Fontaine GEMENOS 13
Classe normale P. et CE d'EPS Hors classe CE d'EPS		
1 BARRAL Jean Luc	P EPS	Lycée D. Diderot MARSEILLE 13
2 CORNEILLE Christophe	P EPS	Clg F. Léger BERRE l'Etang 13
3 BARBIER Olivier	P EPS	Clg S. Duménieu MONTENDRE 17
4 BERNARDET Sylvie	P EPS	Clg L. Michel FAREMOUTIERS 77
5 BELMAS Jean Paul	P EPS	LP Domaine d'Eguilles LE PONTET 84
6 BRUNO Joseph	P EPS	Clg Terre Sainte SAINT PIERRE La Réunion 974
7 DESCHAMPS Dominique	CE EPS	ZR Sud Est 13 Lycée La Méditerranée LA CIOTAT 13
8 NICOLO Gaëtan	P EPS	LP L. Blériot TRAPPES 78
9 GUERRIER Marie Christine	P EPS	Clg F. Léger BERRE l'Etang 13
10 LEFEVRE Jean Philippe	P EPS	Clg Thiers MARSEILLE 13
11 VITALE Pascal	P EPS	ZR Sud Est 13 LP F. Mistral MARSEILLE 13
12 BRUNA Jacques	P EPS	ZR Nord Est 13 Clg A. Camus LA TOUR d'Aigues 84
13 PONCE Odile	P EPS	Clg des Chartreux MARSEILLE 13
14 DIAN Rémy	P EPS	ZR Sud Est 13 Clg H. Barnier MARSEILLE 13
15 ROUBAUD Loïc	P EPS	Lycée L'Empèri SALON de Provence 13

Professions de foi
téléchargeables sur
www.siaes.com
et www.sies.fr

**Pour le pluralisme syndical,
Pour être représenté(e) par des ELUS proches de vous,
Pour la défense de vos intérêts matériels et moraux
et d'un enseignement de qualité
Mardi 2 Décembre 2008
VOTEZ pour les listes *S.I.A.E.S.* et *SIES***

Voter pour le *S.I.A.E.S. - SIES / CAT*, c'est voter pour :

Un syndicat **JEUNE**, mais néanmoins **expérimenté** et **représentatif**.

Un syndicat **ACADEMIQUE**, de proximité, présent désormais au niveau **NATIONAL** par l'intermédiaire du *SIES* et du **SAGES**, dans le cadre de la **CAT**.

Un syndicat **INDEPENDANT**, totalement libre de toute obédience.

Ce sont là notre **ORIGINALITE**, notre **FORCE** et notre **AVENIR... pour vous servir**.

Le *S.I.A.E.S. / SIES*, un syndicat qui veut :

- Rompre avec le conformisme pédagogique et la pensée unique.

➤ *Parler vrai, en bannissant langue de bois et préjugés idéologiques.*

- Dénoncer les dérives des pseudo pédagogues de l'Education et les réformes qu'ils inspirent au détriment des savoirs disciplinaires.

➤ *Réaffirmer la primauté du savoir et de la transmission des connaissances par des spécialistes formés par l'Université.*

- Dénoncer le mythe égalitariste des classes hétérogènes.

➤ *Proposer aux élèves des cursus différenciés avec des effectifs par classe modulés.*

- Dénoncer le laxisme et la démagogie.

➤ *Restaurer la vraie démocratie, une nécessaire discipline, le sens de l'effort et l'élitisme républicain.*

Pour toutes ces raisons, si vous en êtes d'accord, le Mardi 2 Décembre 2008

Vous pouvez, vous devez VOTER *S.I.A.E.S. - SIES / CAT*

Notre volonté est sans faille,

mais notre force sera celle que vous nous donnerez par votre soutien.

Pour défendre ensemble notre profession attaquée de toutes parts et promouvoir un service public d'instruction et d'éducation de qualité basé sur la transmission des savoirs et des savoirs faire,

REJOIGNEZ le *S.I.A.E.S. - SIES / CAT* !

ADHEREZ et FAITES ADHERER AU *S.I.A.E.S.* !

Le 2 Décembre 2008 VOTEZ *S.I.A.E.S. - SIES / CAT* !

Parce que nous voulons être, et rester, des professeurs, et non devenir des animateurs socio-culturels...

Le *S.I.A.E.S. / SIES* veut, en dénonçant l'avalanche de réformes dévalorisantes et nous promettant toutes la solution à l'échec scolaire :

- Redonner à l'enseignement la qualité que la massification lui a fait perdre,
- Séparer clairement l'enseignement des activités péri-éducatives,
- Remettre l'École sur les rails de sa finalité :
 - la transmission du savoir qui est l'INSTRUCTION
 - l'apprentissage de la citoyenneté qui est l'EDUCATION
- La réinstitutionnaliser dans son autorité et son indépendance, dans le cadre du service public, ce qui est la vraie LAICITE.

Le *S.I.A.E.S. / SIES*, un syndicat qui combat :

- La dévalorisation financière et morale qui touche tous les personnels (perte de pouvoir d'achat, recul de l'âge de la retraite et amputation de son montant...).
- La redéfinition et la mise en cause de nos services et de nos statuts.
- Les remplacements de courte durée imposés par les chefs d'établissement.
- L'attribution d'heures supplémentaires au détriment de postes ou conduisant à multiplier les services partagés.
- La détérioration de nos conditions de travail et de vie, consécutive à des réformes empilées et à la montée des incivilités.
- La sujétion croissante aux chefs d'établissement et aux pressions des parents
- La flexibilité en marche des emplois, avec la multiplication des services partagés, pour les titulaires en poste fixe et les TZR.
- La précarisation des personnels qui en découle et le recours de plus en plus fréquent à des contractuels.

Le *S.I.A.E.S. / SIES*, un syndicat qui demande :

- *Le respect de la dignité des personnels.*
- *Une réelle revalorisation indiciaire pour tous et le réexamen des conditions d'accès à la retraite.*
- *Le respect des statuts, droits et devoirs de chacun.*
- *Des remplacements de courte durée effectués sur la seule base du volontariat.*
- *Des heures supplémentaires limitées, et non utilisées pour supprimer des postes ou créer des services partagés.*
- *De mettre un terme à l'inflation de réunions.*
- *Le respect de la liberté pédagogique et un travail en équipe librement consenti.*
- *La suppression du passage automatique en classe supérieure et le respect des conseils de professeurs décidant en collégialité.*
- *La limitation des services partagés.*
- *La révision, pour les améliorer, des conditions d'exercice et des indemnités des TZR.*
- *La création de postes pourvus par concours statutaires.*

Audience Recteur.

Le 23 octobre une délégation du S.I.A.E.S. et du SIES a été reçue par monsieur Jean Paul de Gaudemar, Recteur de l'académie. Au cours de cette audience nous l'avons questionné sur des problèmes concernant l'académie et sur la réforme du lycée en cours qu'il est chargé de « piloter » à la demande du Ministre.

Un compte rendu complet de cette audience a été donné dans la « *Lettre@ du S.I.A.E.S.* » n°42 de Novembre, téléchargeable sur www.siaes.com ou à demander à Jean-Baptiste Verneuil (voir organigramme).

Nous ne donnons ici qu'une partie de ce compte rendu, concernant l'EPS, établi par Jean Luc BARRAL, présent à cette audience et tête de liste pour le S.I.A.E.S. et le SIES aux élections du 2 décembre 2008.

Avant d'interroger le Recteur sur la place réservée à l'EPS dans la future réforme, nous avons voulu évoquer les problèmes rencontrés par nos collègues TZR et avons souhaité connaître sa position quant au plan de relance des AS et son échéance de 2010.

TZR.

Pour ce qui les concerne nous l'informons que nous avons été sollicités à de très nombreuses reprises depuis la rentrée par nos collègues qui, par le jeu des compléments de service, se retrouvent de plus en plus souvent en temps complet d'enseignement, sans AS.

Nous lui relatons les situations évoquées dans notre article « Tempête sur les forfaits » (Cf. page 4). Madame BRIOUDE, chef de division à la DIPE, présente à cette audience, a confirmé nos dires.

Le Recteur et Madame Brioude, en bonne connaissance du statut des professeurs d'EPS, ont approuvé nos démarches pour rétablir les collègues concernés dans leurs droits et confirmé l'obligation de les respecter dans l'attribution des heures d'enseignement et des heures d'AS. Dont acte.

AS.

Nous avons ensuite fait le point sur le plan de relance des AS, mission menée par les IA-IPR, avec l'échéance de 2010.

Les questions majeures concernent l'hypothèse où le contrat ne serait pas rempli.

Est-ce tout l'établissement qui sera « sanctionné » ?

Comment faire pour récupérer un forfait lorsqu'il aura été perdu ? Car il semble difficile de trouver des arguments pour une restitution quand on n'anime plus l'AS !

Que se passera-t-il en cas de mutation, tant pour le sortant que pour l'entrant ? Fera-t-on apparaître le poste avec ou sans forfait ?

Les réponses apportées sont les suivantes.

Le Recteur a tout d'abord signalé l'excellente réaction des professeurs d'EPS qui a permis de franchir le cap symbolique du million de licenciés. Il est très optimiste sur l'échéance 2010 car les objectifs ont été clairement définis et les établissements en dysfonctionnement bien ciblés. Du temps a été laissé pour trouver des solutions et rétablir les situations.

Au-delà il estime qu'il n'est pas acceptable que certains enseignants ne fassent pas leur travail mais il n'est pas question de léser ceux qui s'impliquent. C'est pour cela que la personne en défaut de service sera clairement identifiée et une éventuelle mutation ne lui permettra pas de se soustraire à ses responsabilités. A l'inverse, un nouveau venu par mutation, se verra restituer le forfait d'AS.

A partir du cas du lycée Diderot nous avons présenté au Recteur la difficulté de relancer l'AS quand le mercredi après midi est « récupéré » par l'administration pour y placer les cours supprimés le samedi matin pour cause d'absentéisme massif. C'est un véritable coup de poignard dans le dos qui plombe tout effort. Le même problème se pose dans les LP avec les activités d'atelier.

Le Recteur est conscient du problème et dit qu'il faut sans doute envisager de fonctionner sur d'autres plages horaires que celles du mercredi après midi, sachant pertinemment que cela rend les rencontres inter-établissements très difficiles à mettre en place.

Il rappelle qu'en 2004 les chefs d'établissements ont tous été destinataires du « Mémento à l'usage du président d'association sportive d'établissement scolaire ». On peut y lire la nécessité de libérer les plages horaires du mercredi après midi. Nous lui demandons de bien rappeler cette directive et de la faire appliquer.

Réforme du lycée.

Après son exposé, nous questionnons le Recteur sur différents points de la réforme en cours, à partir des propos du Ministre dans son « point d'étape » du 21 octobre.

Voir le compte rendu dans la « *Lettre@ du S.I.A.E.S.* » n°42 de Novembre.

En ce qui concerne l'EPS, elle apparaît dans les 21 heures des enseignements généraux, mais sans précision horaire pour l'instant (2 à 3 heures ?).

Pour les modules répartis en quatre grandes « familles », à hauteur de 6 heures, avec choix de quatre sur les deux semestres prévus dans la réforme, l'EPS est citée dans la famille « Technologie » sous la rubrique APS (Activités Physiques et Sportives), sans plus de précisions.

L'emploi du temps comprendrait aussi 3 heures d'accompagnement personnalisé.

Beaucoup de points d'interrogation subsistent encore que le Recteur n'a pas pu, ou voulu, lever, car le projet est « évolutif » et les discussions non terminées avec les partenaires du Ministère.

- Que deviennent les options EPS dans la future réforme ?
- Quelles pistes pour les futures Premières et Terminales ?

Nous avons exprimé nos inquiétudes sur les modes de choix des modules et les conséquences induites nécessairement sur le temps et l'organisation du service des professeurs.

Que se passera-t-il au second semestre si un module n'a pas fait recette ? Le professeur en sous-service sera-t-il obligé de faire un complément de service ailleurs ? Ou lui trouvera-t-on une autre activité sur place ?

Aucune claire réponse sur ces points, toujours en gestation. Mais le Recteur se montre optimiste sur la mise en route de la réforme en Seconde à la rentrée 2009, même s'il reconnaît que ce sera peut être un peu « cahoteux ».

Nous, nous pensons que ce sera plutôt « chaotique » et qu'il conviendrait de ne pas précipiter la mise en place de cette réforme, avec un moratoire qui permettrait de mieux préparer, sinon « cette » réforme du lycée, que beaucoup récusent ou rejettent maintenant, du moins « une » réforme du lycée que tous réclament aujourd'hui, il est vrai chacun à sa manière.

JL. B.

Communiqué S.I.A.E.S. - SIES - CAT 9 novembre 2008

Bien que peu portés à appeler à une grève d'un jour, le S.I.A.E.S. et le SIES - CAT ont estimé qu'il était de leur devoir syndical d'être solidaires, comme cela fut le cas contre les décrets de Robien, la réforme des retraites et la réforme Allègre, face à une situation et à des perspectives dont les conséquences pèsent et pèseront fortement sur l'ensemble des personnels.

Dans ces conditions, le S.I.A.E.S. et le SIES - CAT ont décidé de se joindre à la journée d'action du 20 novembre et d'appeler tous leurs adhérents et sympathisants à y participer.

Ils retiennent en particulier les points suivants comme déterminants de leur décision :

► les suppressions de postes entraînant la dégradation des conditions de travail, donc de la qualité de l'enseignement, d'un très grand nombre de personnels, avec comme conséquences, entre autres :

- l'alourdissement des effectifs par classe,

- la multiplication des « services partagés » sur deux ou trois établissements, précarisant tout autant les titulaires en poste fixe que les TZR,

- le recours croissant à des contractuels et des vacataires, en lieu et place de professeurs recrutés par concours.

► la réforme du lycée en cours, à marche forcée, qui en l'état :

- ne garantit en rien l'amélioration du service public d'instruction et d'éducation au profit de tous les élèves,

- mais engage en revanche une transformation radicale des conditions de travail des personnels, sans aucune contrepartie effective en matière de revalorisation salariale de l'ensemble de ces personnels.

Communiqué du 12 Novembre

Le S.I.A.E.S. et le SIES - CAT ont également appelé à la grève le 20 Novembre 2008 :

- sur le **respect du Droit Syndical**,

- sur le **respect intégral des garanties statutaires**,

- sur l'**abandon de la réforme du lycée en l'état**, basée sur la signature des 16 points de convergence, et la mise en place d'un moratoire jusqu'à la rentrée 2010 permettant de proposer une **réforme garantissant un maintien du niveau d'exigence disciplinaire, le statut des différentes catégories de personnels et plaçant la transmission des savoirs et savoir-faire au centre du système.**

Le S.I.A.E.S. à votre service :

Ce guide et son envoi ont été réalisés par des professeurs après leurs journées de travail. Nos publications ne sont pas imprimées sur du luxueux et peu écologique papier glacé. Les frais de fonctionnement engagés correspondent aux besoins réels du S.I.A.E.S. pour vous servir et défendre notre conception de l'enseignement.

Ainsi, nous vous proposons des cotisations réduites. Si vous partagez notre conception du syndicalisme, rejoignez nous !

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	Jacques MILLE	133 Rue Jaubert 13005 Marseille 04 91 42 18 55 06 76 58 63 47 jacques.mille2@wanadoo.fr
Secrétaire adjoint	Jean Paul GARCIN	La Renardière III Bat Q 13170 Les Pennes Mirabeau + Fax : 04 42 02 66 77 jean-paul.garcin2@wanadoo.fr
Trésorier Responsable IUFM + problèmes juridiques	Jean-Baptiste VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
Commissaire paritaire et responsables "Certifiés"	Alain FRETAY Jean-Baptiste VERNEUIL Fabienne CANONGE	Contactez Jacques Mille, Jean-Baptiste Verneuil ou Fabienne Canonge
Commissaires paritaires "Agrévés"	Frédéric BOGEY Marie-Françoise LABIT	Chemin de la Tuilière 84330 Modène 04 90 62 30 61 frederic.bogey@tele2.fr Av. P. Brutus Les moulins des Cadeneaux 13170 Les Pennes Mirabeau 04 91 65 71 87
Trésorier adjoint Responsable TZR + enseignements artistiques	Fabienne CANONGE	26 Av. L. Enjolras 13380 Plan de Cuques 04 91 07 36 97 fabienne.canonge@siaes.com
Secrétaire exécutif Délégué EPS	Jean Luc BARRAL	10 Le Panorama 13112 La Destrousse 04 42 62 55 01 annejeanlucbarral@free.fr
Secrétaire exécutif Site internet	André BERNARD	Avenue Isidore Gautier 13720 La Bouilladisse 04 42 62 97 88 abernard@lunabong.com
Conseiller technique Responsable ZEP - APV - Ambition Réussite	Virginie VOIRIN	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille 04 91 34 89 28 voirin.virginie@orange.fr
Conseiller technique EPS	Christophe CORNEILLE	1 Impasse Touraine 13180 Gignac La Nerthe 04 42 49 41 55 crys@tele2.fr
Correspondant « 04 - 05 »	Farid REMIDI	13 Montée de la Condamine 04510 Mirabeau 04 92 34 78 27 farid.remidi@wanadoo.fr

Et, pour mieux nous connaître ... Qui sommes-nous ?

Le **S.I.A.E.S.** est un syndicat **JEUNE** :

Créé en 1998 par des **syndicalistes chevronné(e)s** pour apporter un souffle nouveau au syndicalisme enseignant.

Le **S.I.A.E.S.** est un syndicat **INDEPENDANT** :

Il n'est **inféodé à aucune idéologie, ni aucun parti.**

Le **S.I.A.E.S.** est un syndicat **REPRESENTATIF** :

Il n'a qu'un objectif : **défendre les intérêts matériels et moraux des personnels de l'Education Nationale**, et particulièrement de celles et ceux qui font appel à lui.

Il **dispose d'élus siégeant** dans les groupes de travail, commissions paritaires, formations mixtes du mouvement qui ont à s'occuper de la carrière des personnels.

En progrès constants depuis sa création, il est devenu le **2^{ème} syndicat représentatif dans l'académie** aux élections de Décembre 2005, pour les professeurs de lycée et collège (Agrégés, Certifiés, Professeurs d'EPS).

Au niveau national, le S.I.A.E.S. est membre du S.I.E.S. (Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré) et de la C.A.T. (Confédération Autonome du Travail) et est régulièrement reçu à ce titre au Ministère et à l'Elysée.

Le **S.I.A.E.S.** est un syndicat **EXPERIMENTE** :

Avec ses cadres et ses élus, le S.I.A.E.S. est à même d'apporter à celles et ceux qui font appel à lui, et lui font confiance, tout ce qu'ils (elles) sont en droit d'attendre des actions et interventions d'un syndicat.

Le **S.I.A.E.S.** ne reçoit aucune subvention gouvernementale ou régionale, à la différence d'autres, ce qui lui assure et garantit sa pleine **INDEPENDANCE de pensée et d'action (Cf. page 5).**

Financièrement indépendant, le S.I.A.E.S. ne vit que des cotisations perçues dont le montant est fixé au plus juste de ses besoins, sans frais inutiles

Cotisations 2008 - 2009	Du 1^{er} au 6^{ème} échelon	Du 7^{ème} échelon classe normale au dernier échelon hors classe (ou classe exceptionnelle)
<u>Agrégés</u>	76 €	98 €
Certifiés, <u>Profs et CE EPS</u>, CPE, PLP, PEGC, AE	65 €	86 €
Stagiaires IUFM et situation	35 €	
MA - Contractuels 48 €	Vacataires, Assistants éduc/péda	32 €
	Retraités 32 €	



Bulletin d'adhésion téléchargeable au format A4 sur notre site <http://www.siaes.com> ou envoyé sur simple demande

À comparer avec ce que vous demandent les autres syndicats !!!

La cotisation ouvre droit aux **services du S.I.A.E.S.**, bien évidemment, à l'envoi des **Courriers** et **Lettres du S.I.A.E.S.**, régulièrement publiés et aux numéros spéciaux (« *Spécial Mutation* », guides thématiques et catégoriels...).

Le S.I.A.E.S. se veut enfin un syndicat **PROCHE des personnels, à leur écoute et à leur disposition, à tout moment (nous communiquons nos numéros personnels aux adhérents), 7 jours sur 7 (y compris durant les vacances), de 8h00 à 20h00, par téléphone, en permanence par mail.**

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G Marseille

et l'adresser au trésorier : Jean-Baptiste VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

Possibilité de paiement fractionné : Envoyer 2 chèques ensemble, dates d'encaissement souhaitées au verso.

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

Mi-temps : 3/4 de la cotisation

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).